

Avis d'Appel Public à Concurrence

Publicité préalable à l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire en vue d'une exploitation économique

**Activité projetée : Activité mixte de nautisme et activités
associées**

Port concerné : Carry-Le-Rouet

Référence dossier : MEC85-2022-CR

Autorité compétente :

Métropole Aix-Marseille-Provence
DGD transition Environnementale Culture Sport et Equipements
Direction Développement des Ports de Plaisance
Immeuble CMCI ascenseur B 6ème étage
2, Rue Henri Barbusse - 13001 MARSEILLE
mec.dpm@ampmetropole.fr

Objet du contrat d'Autorisation d'Occupation Temporaire :

Exploitation d'un poste à flot pour : Pratique d'activités subaquatiques.

Lieu d'exécution :

Au port de Carry-Le-Rouet, mise à disposition d'un poste à flot de 7,12 mètres de longueur par 2,54 mètres de largeur pour une surface totale de 18,09m².

Localisation parcelle : Quai 13 poste 09.

Procédure de passation :

Mise en concurrence avec négociation

Conditions de participation :

Production de pièces administratives, financières, techniques, et professionnelles détaillées dans le **Dossier de consultation (*)**.

() Le Dossier de consultation comprend principalement :*

- *Le Règlement de consultation qui précise : les conditions de participation, le cadre de proposition souhaité, les modalités de dépôt des offres et les critères d'analyse, les modalités de sélection du candidat retenu, le plan de localisation et des précisions sur l'objet de l'occupation.*
- *L'Annexe 1 du Règlement de Consultation, appelée Recueil de l'offre du candidat.*
- *L'Annexe 2 du Règlement de Consultation, appelée Liste des documents requis.*

Retrait du dossier de consultation :

Sur <https://marseille-provence.ampmetropole.fr/appels-a-projets/>

Dépôt du dossier de consultation :

Exclusivement à : mec.dpm@ampmetropole.fr

Date et heure limite de dépôt : jusqu'au **23/06/2023** à 18h00 terme de rigueur.